



Sécurité des escortes pénitentiaires

Accès prioritaire aux péages autoroutiers

LETTRE OUVERTE

Monsieur Sébastien CAUWEL

Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice

Direction de l'Administration Pénitentiaire

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Objet : Sécurité des escortes pénitentiaires – accès prioritaire aux péages autoroutiers

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Le syndicat national FO Justice souhaite attirer votre attention sur une problématique structurelle qui affecte toujours la sécurité des Personnels pénitentiaires et la sûreté des personnes transférées : l'absence de déclenchement automatique des barrières de péage lors du passage des véhicules de l'administration pénitentiaire en mission.

Alors que des dispositifs de levée automatique existent déjà pour d'autres forces de sécurité intérieure (notamment la gendarmerie, la police nationale et les services de secours), les équipes pénitentiaires restent exclues de ce type d'accès facilité, et se retrouvent, lors de leurs missions, exposées à des situations de vulnérabilité et de danger.

Ce point de vulnérabilité a une résonance tragique au regard du drame survenu à Incarville par l'assassinat de nos deux Collègues, qui a profondément marqué notre institution et révélé, une fois de plus, les carences logistiques et sécuritaires dans le cadre des missions d'escorte. À la suite de ce drame, un protocole a été signé, auquel FO Justice a pleinement participé, réaffirmant l'engagement de tous à renforcer sans délai les conditions de sécurité des escortes.



Dans ce contexte, la déclinaison de l'action 12 de ce protocole, prévoit un travail sur la levée anticipée des barrières de péage sur le réseau autoroutier national.

Aujourd'hui, force est de constater que rien n'a avancé depuis.

Ce dysfonctionnement est inacceptable au regard de l'exigence absolue de sécurité qui encadre les missions de transfèrement judiciaire ou pénitentiaire. Il est indispensable que les moyens logistiques soient à la hauteur des risques encourus par nos Collègues.

FO Justice demande donc instamment que des mesures concrètes soient prises, en concertation avec les concessionnaires d'autoroutes et les services de l'État concernés, pour que :

- Un système d'identification et d'ouverture automatique soit mis en place pour tous les véhicules pénitentiaires affectés aux escortes, même ceux banalisés,
- Les agents soient dotés des équipements nécessaires à l'activation rapide des accès péage (télébadges sécurisés, canaux de communication prioritaires),
- Des consignes claires soient élaborées pour garantir la fluidité et la sûreté du passage des convois sur l'ensemble du réseau autoroutier français.

Ce sujet doit faire l'objet d'une réponse prioritaire de votre part, à la hauteur des enjeux de protection du personnel et de la maîtrise des risques d'évasion, d'agression ou d'embuscade.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur les solutions envisageables, et attendons de votre part des engagements rapides et concrets.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, à l'assurance de notre considération distinguée

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

